



Certifié ISO 14001

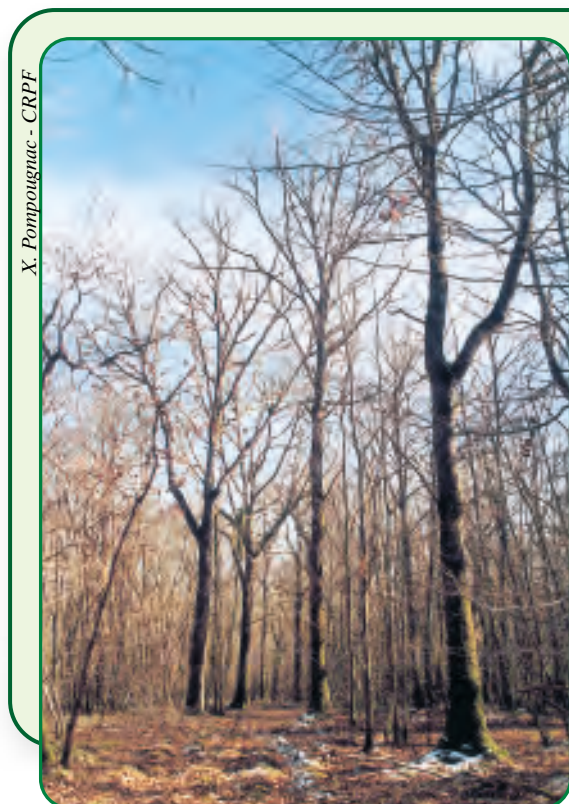
CENTRE REGIONAL

DE LA PROPRIETE FORESTIERE

D'ILE-DE-FRANCE ET DU CENTRE

Le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre

Au service des propriétaires de bois privés



X. Pompoignac - CRPF

Établissement public à caractère administratif, le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) est une instance au service de tous les propriétaires forestiers privés.



X. Pesme - CRPF

✂ Des administrateurs propriétaires forestiers

Son conseil d'administration est composé de **propriétaires forestiers élus** par tous les propriétaires privés de plus de 4 ha de bois.

Il délibère sous le contrôle du Commissaire du gouvernement et du contrôleur financier.

Les administrateurs représentent le CRPF au sein de nombreuses commissions officielles ayant à traiter de :

- la politique forestière au niveau régional,
- la forêt, les travaux et produits forestiers,
- l'aménagement foncier et l'aménagement du territoire,
- le plan de chasse et la gestion de la faune sauvage,
- l'agriculture au sens large,

- les parcs naturels régionaux, les sites, perspectives et paysages,
- l'environnement,
- la protection civile, etc.

Le CRPF est également membre du Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF).

✂ Une équipe compétente

Présente dans tous les départements, l'équipe technique du CRPF est **disponible pour chaque propriétaire**, quelle que soit la surface de bois qu'il possède.

L'Ile-de-France compte 116 000 propriétaires pour 200 000 ha de bois privés ; la région Centre 200 000 pour 770 000 ha.

Le CRPF est financé par le budget de l'État et une taxe sur le foncier boisé.

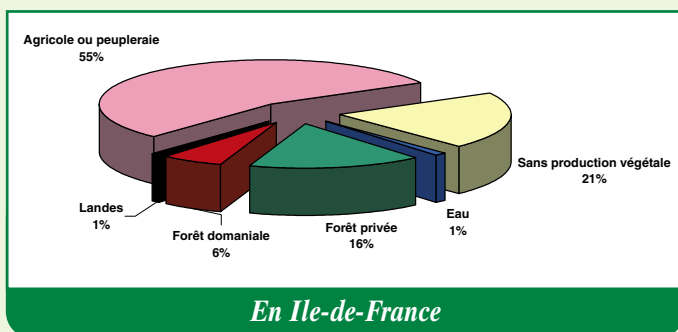
Mission

La loi (art. L. 222-1 du code forestier) a confié au CRPF la mission de développer et d'orienter la gestion forestière des bois et forêts privés, en particulier par :

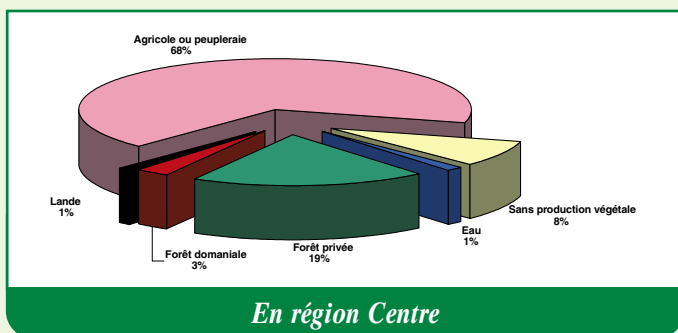
- **le développement du regroupement technique et économique** des propriétaires forestiers (certification de la gestion durable, coopération, études techniques, vulgarisation, formation, foncier...),
- **l'encouragement à l'adoption de méthodes de sylviculture** conduisant à une gestion durable des forêts et compatible avec une bonne valorisation économique du bois et des autres produits et services des forêts, par la formation des propriétaires forestiers (visites conseil, réunions forestières, fiches techniques, démonstrations et expérimentations, revues),
- **l'élaboration des schémas régionaux de gestion sylvicole** des forêts privées et des codes des bonnes pratiques sylvicoles, l'agrément des plans simples de gestion et l'approbation des règlements types de gestion.

Il concourt également au développement durable et à l'aménagement rural pour ce qui concerne les forêts privées.

*Part des forêts privées sur les territoires régionaux
(Source IFN) :*



En Ile-de-France



En région Centre

Action

✂ Favorise le regroupement des propriétaires forestiers :

- liaison avec les Coopératives forestières,
- information sur les groupements forestiers, les associations syndicales, ...
- réalisation de schémas de dessertes forestières groupées,
- animation de bourses d'échanges et de cessions foncières,
- chartes forestières de territoire.

✂ Contribue :

- à une meilleure connaissance des écosystèmes forestiers par l'élaboration de catalogues des stations forestières, d'une typologie des peuplements,
- à la mise en place du réseau Natura 2000,
- à l'amélioration de l'environnement par sa politique environnementale (certifiée ISO 14001 depuis le 3 juillet 2003).

✂ Oriente les forêts vers une gestion durable par :

- la rédaction des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (S.R.G.S.) et des Codes de Bonne Pratique Sylvicole (C.B.P.S.),
- l'agrément des plans simples de gestion des propriétés forestières (780 en Ile-de-France pour 76.000 ha et 4.000 en région Centre pour 460.000 ha),
- l'approbation des règlements types de gestion,
- son engagement dans les politiques de certification forestière définies par PEFC-Centre et PEFC Ile-de-France,
- une surveillance de la santé des forêts dans le cadre du Département Santé des Forêts.

Ces actions sont menées de façon concertée et coordonnée avec l'ensemble des organismes de la forêt privée (Syn

Le C.R.P.F. partici

- aux actions de la filière forêt-bois dans le cadre des
- au développement de la certification de la gestion durable

Formation

✂ *Forme et informe par :*

- des cycles de formation à la gestion forestière (FO.GE.FOR.),
- un programme coordonné de réunions avec les organismes de la forêt privée,
- la diffusion de fiches techniques,
- la publication de deux revues trimestrielles,
- des visites conseils chez les propriétaires forestiers.

✂ *Assure le développement de la forêt privée par :*

- la mise en place et le suivi d'un réseau de placettes expérimentales et de démonstration,
- la réalisation d'études techniques et économiques.



licats, Groupement de développement, Coopératives), avec les Chambres d'Agriculture, les experts forestiers, ...

cipe également :

s interprofessions ARBOCENTRE et FRANCILBOIS,

le des forêts par son implication dans la démarche PEFC.

✂ Quelques points de repère :

La politique environnementale du CRPF (extrait)

Le CRPF considère que la prise en compte de l'environnement est une composante importante de son action. Il se donne les moyens d'une gestion responsable de l'environnement, notamment avec son système de management environnemental afin :

- de s'assurer que ses interventions sont en conformité avec les législations et réglementations en vigueur, et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de sa performance dans le domaine de la préservation de l'environnement,
- d'amplifier les impacts positifs de ses activités sur l'environnement.



Le CRPF s'oblige à :

- orienter les forêts privées vers une gestion qui "maintienne leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes",
- contribuer à la prise en compte de la qualité de l'environnement (milieux naturels, biodiversité, eau, air...) dans la gestion forestière,
- veiller à la santé et à la vitalité des écosystèmes forestiers, à la fois pour prévenir et guérir tout accident forestier,
- développer de nouvelles compétences auprès des différents acteurs de la forêt et du bois,
- favoriser la multifonctionnalité des forêts franciliennes,
- améliorer les conditions de gestion en Ile-de-France,
- développer la certification PEFC de la gestion durable des forêts privées, pour assurer la pérennité et la performance de la filière.

Cet engagement a été reconnu par la certification ISO 14001.

Se former est une nécessité :

Sans soin sylvicole, les bois et forêts ne donnent ni les produits les meilleurs, ni les plus utiles, et ils ne sont pas toujours très accueillants. Récolter sans méthode ne donne pas les meilleurs résultats. On peut réduire fortement l'avenir d'un bois d'un point de vue patrimonial, économique ou écologique.

Il est donc nécessaire de cultiver les forêts avec réflexion pour obtenir un rendement avantageux pour le propriétaire et profitable à tous, sur le long terme et pour les générations futures. Il s'agit d'une pratique qui ne peut s'acquérir que par la formation et l'expérience.

Des connaissances de bases ...

- connaître la législation et la fiscalité,
- connaître les principales essences et leurs exigences,
- décrire un sol,
- savoir décrire un peuplement.

Pour gérer au mieux son peuplement ...

- éclaircies,
- renouvellement,
- travaux sylvicoles,
- équilibre faune-flore,
- gestion des zones d'intérêt écologique.

**Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures**

Cette fiche fait partie d'une série de fiches réalisées par le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre avec le concours du Conseil Régional du Centre